# MAIRIE DE HONFLEUR



# Arrêté temporaire n° 2025-441 Portant réglementation de la circulation et du stationnement

#### **64 RUE HAUTE**

Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêté municipal en date du 23/01/2024 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Félipé ALVAREZ.

VU la demande en date du 04/08/2025 émise par la Société AQUA CHAUF demeurant 2 Rue de la Gare - 76700 GAINNEVILLE représentée par Monsieur Guillaume VAUCHEL aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation et du stationnement,

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'intérieur rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation et du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 25/08/2025 au 26/09/2025, de 8 heures à 18 heures, 64 RUE HAUTE,

# ARRÊTE

#### Article 1

A compter du 25/08/2025 et jusqu'au 26/09/2025, entre 8 heures et 18 heures, la chaussée est rétrécie et le stationnement des véhicules est interdit, 64 RUE HAUTE.

Une place de stationnement avec l'installation de barrières est neutralisée afin d'effectuer ces travaux, 64 RUE HAUTE.

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours.

#### Article 2

L'affichage de cet arrêté municipal, les barrières ainsi que les signalisations réglementaires conforment aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sont mises en place par le demandeur, la Société AQUA CHAUF.

### Article 3

Une information auprès des riverains au sujet de ces travaux sera mise place par la Société AQUA CHAUF, 3 jours au préalable.

### Article 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à l'Entreprise intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

#### Article 5

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Honfleur, le 19 Août 2025 Pour le Maire, Le Premier Adjoint,

Félipé ALVAREZ

## **DIFFUSION**:

- Société AQUA CHAUF
- Adjoint à la Circulation et au Stationnement

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse <u>www.telerecours.fr</u>, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.